Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

# Culture Générale et Expression

**Session 2018** • Code sujet : **CULTGEN** • Durée : **4 heures**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


**1. Synthèse du corpus sur le tatouage et les marques corporelles** (1 question) **Page 3**

**2. Écriture personnelle : transformation du corps et nature** (1 question) **Page 5**

**3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**


**Sujet officiel (PDF) :** https://coursbtspi.fr/assets/annales/bts-pi/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2018/BTS PI - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2018 - 2-Sujet.pdf

# 1. Synthèse du corpus sur le tatouage et les marques corporelles

Le corpus réunit quatre textes qui abordent l'histoire du tatouage, ses significations sociales et culturelles, ainsi que son rôle dans la construction de l'identité. Il rassemble un article sur la diffusion du tatouage, un ouvrage consacré à sa pratique au Japon, un entretien avec David Le Breton et un extrait de roman.

**Question Synthèse. Rédigez une synthèse objective, concise et ordonnée des quatre documents du corpus : l'article de Daphné Bétard « Le tatouage dans la peau », l'extrait de Peau de brocart de Philippe Pons, l'entretien avec David Le Breton intitulé « La scarification fait office de saignée identitaire » et l'extrait de Ce qu'il advint du sauvage blanc de François Garde.**

| Document | Auteur, nature et idée directrice | Procédés marquants |
|---|---|---|
| 1 | Daphné Bétard, article de magazine : le tatouage, pratique ancienne, change de fonction et de statut jusqu'à sa banalisation. | Repères historiques, chiffres, exemples et témoignages. |
| 2 | Philippe Pons, extrait d'essai : le tatouage japonais associe appartenance, ancrage et marginalité. | Comparaison entre Japon et Occident, exemples de groupes, métaphores. |
| 3 | David Le Breton, entretien recueilli par Jeanne Ray : les marques corporelles expriment l'identité et l'appropriation de soi. | Questions-réponses, oppositions entre « moi » et « nous », paroles d'enquêtés. |
| 4 | François Garde, extrait de roman : le corps marqué de Narcisse suscite la fascination et témoigne de son histoire. | Dialogue, description détaillée, réactions des spectateurs. |

| Axe de confrontation | Bétard | Pons | Le Breton | Garde |
|---|---|---|---|---|
| Signification et appartenance | Marque rituelle, thérapeutique, puis identitaire. | En Occident, différence individuelle ; au Japon, appartenance communautaire et ancrage. | Dans les sociétés actuelles, affirmation du « moi » ; dans les sociétés traditionnelles, signe collectif. | Les marques singulières de Narcisse le distinguent et signalent une expérience vécue. |
| Normes et regard social | Stigmatisation et contestation, puis diffusion et banalisation. | Pratique marginalisée, associée à la pègre, mais aussi beauté secrète. | Ancienne dissidence, désormais plus souvent valorisation de soi. | Les spectateurs sont étonnés et fascinés par ce décor corporel inhabituel. |
| Corps et expérience | Engagement durable, appropriation de soi, lien entre tatoueur et tatoué. | Marque irréversible, douloureuse et coûteuse, qui peut rompre l'isolement. | Embellissement du corps et rite de passage marqué par une douleur consentie. | La description des motifs rend visible le travail réalisé et l'histoire de Narcisse. |

**Problématique :** comment le tatouage façonne-t-il l'identité tout en révélant les appartenances et les normes sociales ? **Plan :** 1. Une pratique ancienne aux significations variables. 2. Une marque qui construit l'identité et le lien. 3. Un signe soumis aux regards et aux évolutions sociales.

### Synthèse rédigée

Présent dans de nombreuses sociétés depuis des millénaires, le tatouage a servi à des fins thérapeutiques, rituelles ou religieuses. En Occident, associé aux marins et aux groupes marginalisés, il est devenu signe de transgression avant de se diffuser dans la mode et de se banaliser. Au Japon, la pratique traditionnelle demeure liée à la marginalité, mais peut aussi signifier l'appartenance à un groupe.

Les marques corporelles façonnent ainsi l'identité. Elles expriment l'appropriation de soi et l'affirmation du « moi » dans les sociétés contemporaines, tandis qu'elles renvoient plus souvent au collectif dans les sociétés traditionnelles. Au Japon, elles procurent aussi un ancrage à des personnes isolées.

Leur visibilité reste ambivalente : elles sont cachées, revendiquées ou exposées, et suscitent rejet, fascination ou admiration. Sur le corps de Narcisse, elles constituent un décor singulier qui témoigne de son histoire.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Le tatouage, pratique ancienne aux significations variables, exprime l'identité individuelle ou collective et demeure soumis aux normes et aux regards sociaux.

## 2. Écriture personnelle : transformation du corps et nature

La question porte sur la transformation volontaire du corps et sur le rapport entre artificialisation et nature. Le candidat doit construire une réponse argumentée en s'appuyant sur les documents du corpus, ses lectures et ses connaissances personnelles.

**Question Écriture personnelle. Répondez de façon argumentée à la question : « Selon vous, rendre notre corps artificiel est-ce trahir notre nature ? » Appuyez-vous sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.**

**Introduction.** Tatouage et piercing transforment le corps reçu à la naissance. Mais la nature humaine se réduit-elle à la biologie, ou inclut-elle la liberté de se construire ?

**Une appropriation de soi.** David Le Breton voit dans ces marques une signature identitaire et parfois un rite de passage. Daphné Bétard montre qu'un tatouage peut exprimer une identité et inscrire un choix durable. Transformer son apparence peut donc manifester la capacité humaine à créer et à donner sens à son corps.

**Une liberté à encadrer.** Philippe Pons rappelle que le tatouage peut marginaliser ou signaler l'appartenance à un groupe. Dans le roman de François Garde, les marques de Narcisse témoignent aussi d'une épreuve profonde. *Frankenstein* de Mary Shelley illustre les risques d'une création sans responsabilité.

**Conclusion.** La transformation corporelle ne trahit pas nécessairement la nature humaine : elle la respecte si elle est libre, réfléchie et responsable.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rendre son corps artificiel ne trahit pas nécessairement notre nature : la transformation est légitime si elle résulte d'un choix libre, réfléchi et responsable.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2018)

**Bilan de l'épreuve :** Épreuve de Culture Générale et Expression du BTS, toutes spécialités, session 2018, repère CULTGEN, d'une durée de quatre heures, sans coefficient indiqué. Sous le thème « Corps naturel, corps artificiel », les candidats réalisent une synthèse objective de quatre documents sur les tatouages et les marques corporelles, puis une écriture personnelle argumentée sur l'artificialisation du corps, en mobilisant corpus, lectures et connaissances.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le tatouage peut exprimer une identité personnelle, une appropriation du corps ou une appartenance collective.
- La signification d'une marque corporelle varie selon les cultures et les contextes sociaux.
- Le tatouage contemporain peut relever de l'esthétique, de l'identité, de la distinction ou d'un rite de passage.
- La synthèse met en relation les documents de façon objective, sans exprimer d'opinion personnelle.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Pour la synthèse, confrontez les idées des quatre documents au lieu de les résumer l'un après l'autre.
- Restez objectif dans la synthèse et distinguez-la clairement de l'écriture personnelle.
- Dans l'écriture personnelle, défendez une réponse argumentée en mobilisant le corpus, vos lectures et vos connaissances.
- Respectez les pondérations imprimées : 40 points pour la synthèse et 20 points pour l'écriture personnelle.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment organiser la synthèse des quatre documents ?**

Repérez les idées communes et les différences de perspective, puis regroupez-les en axes cohérents. Rédigez une synthèse ordonnée, sans avis personnel et sans reprendre les textes l'un après l'autre.

**Q : Comment éviter de confondre synthèse et écriture personnelle ?**

Dans la synthèse, restituez objectivement les idées du corpus et mettez-les en relation. Dans l'écriture personnelle, répondez à la question par une argumentation construite, nourrie des documents, de vos lectures et de vos connaissances.

**Q : Quelle part de la note revient à chaque partie et quelle est la durée de l'épreuve ?**

Le sujet attribue 40 points à la synthèse et 20 points à l'écriture personnelle. L'épreuve dure quatre heures. Aucun coefficient n'est imprimé et aucun matériel n'est autorisé.

**Q : Quels critères faut-il privilégier pour la réponse personnelle ?**

La consigne exige une réponse argumentée à la question posée, appuyée sur le corpus, les lectures et les connaissances personnelles. Le sujet ne détaille pas d'autres critères de notation ni de normes particulières.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://coursbtspi.fr/assets/annales/bts-pi/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2018/BTS PI - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2018 - 2-Sujet.pdf
**Ressources BTS Professions Immobilières :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.